

Les épreuves se déroulent au **Domaine de la Bachasse**,
8 Avenue de l'aqueduc de Beaunant – 69110 Sainte-Foy-Lès-Lyon
Entrée en face de la station-service « TOTAL » et d'«INTERMARCHÉ».

ACCES

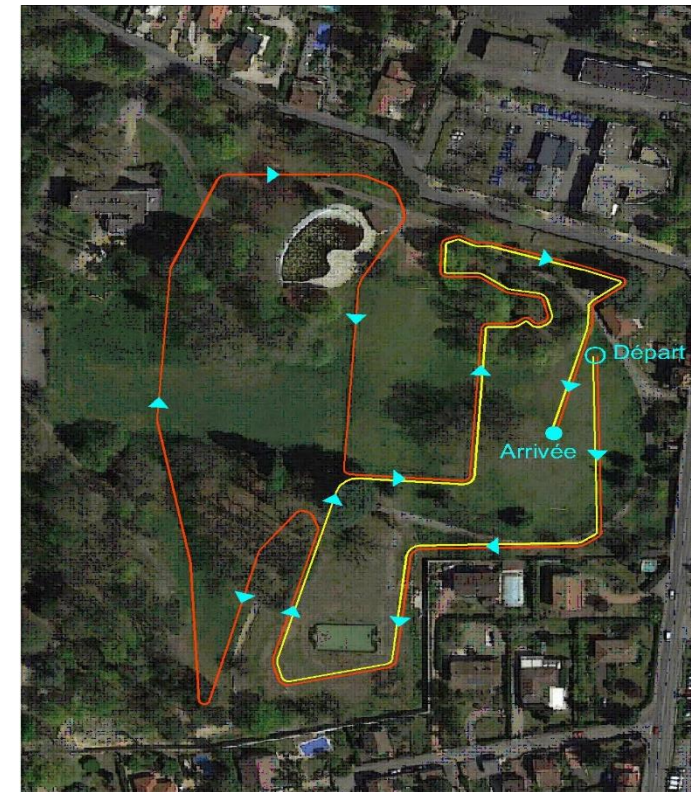
En voiture :

Stationnement sur le parking du parc de l'Yzeron, à côté d'Intermarché ou 5 rue des Bottières (devant et derrière le château de la Bachasse).

En bus TCL :

Ligne n° 14 : Bellecour – Gorge de Loup - Arrêt " Les Bottières".

PARCOURS DES COURSES



Légende :

Départ -Arrivée : 55m

— Grande boucle : 1 352m

— Petite Boucle : 752m



30^e CROSS DE LA BACHASSE

LABEL
ATHLÉTICISME
RÉGIONAL

Dimanche 13 Novembre 2022

DOMAINE DE LA BACHASSE
8 AV. DE L'AQUEDUC DE BEAUNANT, 69110 SAINTE-FOY-LÈS-LYON

Organisateurs



Nos Partenaires



L'engagement des athlètes, et des jurys est à faire sur le site du comité du Rhône.

DEROULEMENT DES COURSES

Heure de départ	Catégorie	Année de naissance	Distance	Parcours
9h45	École d'athlétisme F et M	14 -15-16		Kid cross le manège
10h30	Poussins Poussines	12-13		Kid cross le manège
11h30	Cross court licencié Esp à Mast F et M	2003 et avant	4111m	3 grandes boucles
12h45	Benjamins	10-11	2159 m	1 petite et 1 grande boucle
13h00	Benjamins	10-11	2159 m	1 petite et 1 grande boucle
13h20	Minimes F	08-09	2311 m	3 petites boucles
13h40	Minimes M	08-09	2911 m	2 petites et 1 grande boucle
13h40	Cadettes	06-07	2911 m	2 petites et 1 grande boucle
14h00	Cadets M Juniors F	06-07	4111 m	3 grandes boucles
14h00		04-05	4111 m	3 grandes boucles
14h30	Juniors M	04-05	5463 m	4 grandes boucles
14h30	Espoirs et Seniors F	89-03	5463 m	4 grandes boucles
14h30		Masters F	88 et avant	5463 m
15h00	Espoirs et seniors Masters M	89-03 88 et avant	8167 m	6 grandes boucles

Départ – Arrivée = 55m
 Petite boucle : 752m Grande boucle : 1352m

REGLEMENT

Épreuve avec LABEL REGIONAL inscrite au calendrier du " CHALLENGE DU RHONE DE CROSS 2022/2023".

Les courses se dérouleront selon les règles édictées par la FEDERATION FRANCAISE D'ATHLETISME. Seul le juge-arbitre désigné par le Comité d'Athlétisme du Rhône sera habilité à recevoir les réclamations et à en juger. Ses décisions seront sans appel.

Le cross est ouvert à tous les licenciés FFA, (réglementation en vigueur FFA.)

Le comité d'organisation se réserve le droit d'apporter toute modification à ce règlement qu'il jugera utile pour le bon déroulement de cette manifestation et en fonction des restrictions sanitaires.

Chaque club peut engager autant d'athlètes qu'il le souhaite. Un club aura une équipe classée chaque fois que son nombre d'arrivants atteindra un multiple du nombre d'athlètes comptant au classement par équipe : 4 pour toutes les courses.

INSCRIPTIONS

-Eveils à poussins, les athlètes sont engagés par les clubs sur un fichier Excel qui leur sera envoyé

-Benjamins (saison 22/23) jusqu'à Masters : inscriptions en ligne sur www.rhone.athle.com rubrique « compétitions » « engagements » du mercredi 20 octobre au mercredi 9 novembre 2022 à 23h59

SECURITE

Une couverture médicale sera assurée par une association de secourisme présente pendant toute la durée des épreuves.

Le comité d'organisation dégage sa responsabilité en cas de vol.

CLASSEMENT ET RESULTATS

La remise des récompenses s'effectuera à l'issue de chaque course. Les résultats seront affichés sur les panneaux et disponibles sur le site de la FFA-www.athle.com

Une coupe sera décernée à la première équipe de chaque catégorie.

DOSSARDS

La remise des dossards aura lieu sur place le jour de la course.

De benjamins à minimes, 1 enveloppe par club sera remise à chaque responsable.

Chaque concurrent devra obligatoirement porter son dossard sur la poitrine avec ses propres épingles.

ASSURANCES

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la compagnie d'assurance MACIF et de la FFA Écureuil Assurances IARD SA.

Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.